



BULLETIN ADHESION VIDE GRENIER DU 14 JUIN 2026 :

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDÉE AVANT RECEPTION PAR NOS SOINS DU PAIEMENT, DE LA COPIE CNI ET DE CE BULLETIN/CG SIGNÉS

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal Ville

Téléphone/...../...../...../.....

Mail@.....

Type de pièce d'identité : N° de la pièce d'identité :

Délivrée le :/...../..... Par (autorité) :

S'engage à respecter les conditions de participations et déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Je confirme un emplacement de mètres linéaires

Soit : 4,00 € X mètres = € Par chèque à l'ordre de « Association l'île aux parents » (paiement en 1 fois) ou HelloAsso

Attention : Si vous souhaitez installer un Barnum, veuillez réserver au minimum 4 mètres.

Les emplacements sont attribués et réservés à réception du dossier d'inscription complet, aucun changement ne pourra intervenir par la suite.

Renseignements ASSOCIATION L'ÎLE AUX PARENTS : **06 59 84 10 44 / lileauxparents@gmail.com**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION PAPIER, CNI ET REGLEMENT à renvoyer à l'adresse ci-dessous avant le 10 juin 2026 :

L'île aux parents chez Mme MADANI Rue de La Clavelle 81600 GAILLAC

Inscription possible avec règlement et dépôt des documents en ligne sur HelloAsso.com à l'aide du QR code suivant :



Fait à le/...../.....

Signature

CONDITION GÉNÉRALES DE PARTICIPATION À NOTRE VIDE GRENIER DU 22 JUIN 2025 :

❖ Règlement du vide grenier :

- Il est strictement interdit de vendre ou de faire don de tout animal vivant.
- Il est interdit de vendre des boissons, des confiseries ou des pâtisseries, sauf autorisation.
- Il est interdit de vendre toute restauration sauf autorisation.
- Chaque participant doit pouvoir justifier de la provenance des marchandises mises à la vente.
- Aucun mineur ne devra exposer sans accompagnant responsable et majeur.
- Les exposants sont responsables de leur étalage. L'organisateur n'est nullement responsable des vols, casses, détériorations ou escroqueries qui pourraient intervenir de quelque fait que ce soit.
- L'achat de stand engage le participant jusqu'à la fin de la manifestation soit 17h00. Aucun remboursement pour quelque raison que ce soit ne sera effectué.
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accidents corporels.

❖ Le participant s'engage à :

- Exposer de 8h00 à 18h00 (15h minimum) et à respecter les emplacements.
- Se présenter aux entrées du site avant 8h00 suite à l'inscription. Tout emplacement libre à 8h30 sera mis à disposition des organisateurs sans recours possible.
- Stationner son véhicule et sa remorque hors du site après déchargement des marchandises et à respecter le code de la route concernant le stationnement dangereux. (un parking gratuit est disponible à moins de 100m)
- Nettoyer l'emplacement de son stand à la fin du vide grenier et à prendre en charge les déchets.
- Respecter les règles sanitaires en vigueur

❖ Conditions en cas d'intempéries

- Le vent et/ou la pluie ne sont pas une cause d'annulation ou de report.
- **Aucun remboursement ne sera effectué.**

❖ Accès : 1 seul point d'entrée sur le site depuis le portail de l'école

❖ Arrivée des exposants : de 6h à 8h

A votre arrivée, vous serez dirigés vers votre emplacement par un placier de l'association.

- Les tables, tréteaux ou chaises ne sont pas fournis.
- Nous vous demanderons de respecter un temps raisonnable de déchargement afin de libérer rapidement les allées pour le respect de tous et la praticité. 1 seul véhicule en même temps dans l'allée par réservation.
- **Evacuation obligatoire du véhicule et de la remorque, sans exception.** Aucun stationnement n'est accepté dans l'emprise du vide grenier à partir de 8h.
- Si vous installez un barnum (réservation de 4m minimum), vous devrez le positionner après évacuation de tous les véhicules du site. **Passé 8H00, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler, même pour venir retirer un achat encombrant ou lourd**, et le site sera fermé pour la journée. Pour des raisons de sécurité, aucun départ ne sera admis avant 17H30 avec un véhicule (votre marchandise devra être prête à être chargée avant d'aller chercher votre véhicule). Le départ pourra se faire dès 15h à condition que ce soit à pieds.

❖ Propreté :

1 sac poubelle sera distribué à chaque exposant. **Votre emplacement AINSI QUE LES ABORDS DU SITE devra être restitué vide et propre : ni poubelle ni marchandise invendue. TOUT DÉPÔT SAUVAGE À CÔTÉ DE CONTAINERS DE LA MUNICIPALITÉ SERA SIGNALÉ AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AVEC VOS COORDONNÉES.**

❖ Métrage emplacement :

Profondeur du stand = 2 mètres linéaires

Longueur du stand = nombre de mètres achetés (2m minimum) + **80CM QUI DEVRONT ÊTRE LAISSÉS VIDES POUR LE PASSAGE DES EXPOSANTS**

❖ Repas :

Une BUVETTE sera installée sur place toute la journée avec café, boissons froides, sandwiches, chips, crêpes, gâteau ...
ATTENTION, aucun barbecue ne sera accepté sur le site pour des raisons évidentes de sécurité

❖ Civisme :

Cet événement est organisé par les BENEVOLES de l'association l'Île aux parents de Gaillac.

Vous vous engagez à faire preuve de **respect et de courtoisie** envers les organisateurs, les autres participants et les visiteurs.

Il est strictement interdit d'avoir un comportement violent, d'insulter ou d'intimider qui que ce soit.

Signature